



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

établissements

Question écrite n° 98071

Texte de la question

M. Jean-Marie Sermier attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les enseignants des instituts médico-éducatifs. En principe, ces derniers sont titulaires du CAPA-SH. En pratique ce n'est pas toujours le cas compte tenu du nombre important de postes à pourvoir. Dans cette situation où l'enseignant n'est pas spécialisé, il constate une rotation fréquente des équipes pédagogiques des établissements. Il souligne le bouleversement engendré par les changements d'enseignants pour les élèves déjà fragilisés par leur handicap et ayant besoin de stabilité d'interlocuteurs. Il souhaite connaître les mesures mises en place pour limiter les modifications dans la composition des équipes professorales.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Sermier](#)

Circonscription : Jura (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98071

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 juillet 2016](#), page 6870

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)